

...3...

Lors qu'on examine des demandes pour l'exportation de matériel militaire vers des pays où les droits de l'Homme ne sont pas respectés, on se pose la question de l'emploi de ce matériel contre les populations civiles. Les licences d'exportations dont vous détenez des copies, ont été émises après qu'une consultation interministérielle eût déterminé que cela ne ferait peser aucune menace sur la population civile des pays concernés.

Les demandes de licence qui ne rencontrent pas ce critère ne sont pas approuvées. Au cours des six derniers mois, j'ai refusé, à titre de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'attribution de licences pour l'exportation de matériel militaire vers le Chili, le Guatemala et l'Iran.

J'accorde une grande importance à cette question d'exportation de matériel militaire ainsi qu' à la nécessité que les ministres soient pleinement impliqués quant il le faut dans la surveillance de ces pratiques. Aussi, ai-je demandé, il y a quelque temps déjà à mes fonctionnaires d'entamer une revue en profondeur, pour le Cabinet, de toute cette politique. Celle-ci devrait assurer une complète cohérence entre nos politiques d'exportation de matériel militaire et de politique extérieure, y compris les aspects de Droit de l'Homme.

...4